

Concours : S - 2025 - 12

Durée de l'affichage : Du 30 juin au 3 août 2025

Date de début de l'emploi : 11 août 2025

Lieu de travail : Cégep de Matane

Statut d'emploi : Régulier temps plein

Contrat annuel : 38,75 heures par semaine

Le Cégep de Matane est à la recherche d'une ou un concierge de résidence pour combler un poste à temps complet laissé vacant.

Notre établissement accueille environ 1 000 étudiant(e)s à la formation régulière et continue et compte plus de 250 employé(e)s. En travaillant au cégep, vous joindrez une organisation bienveillante qui met au cœur de ses priorités la réussite étudiante et la santé et le mieux-être de ses équipes.

Située en bordure du Fleuve St-Laurent et près du Parc de la Gaspésie, la MRC de la Matanie offre à ses habitants une qualité de vie extraordinaire. Chez nous, on a le temps de vivre et de profiter des grands espaces, de la diversité des activités sportives, sociales et culturelles parce qu'ici, tout est à proximité et il n'y a aucun trafic!

Description du poste

Sous la responsabilité du régisseur général, le rôle principal et habituel de la personne de cette classe d'emploi consiste à accomplir des travaux d'entretien ménager physique et préventif des résidences et de leurs équipements. Nous hébergeons un peu plus de 200 personnes en résidences annexées au cégep. Il comporte également la surveillance des étudiantes ou étudiants et à veiller à la sécurité des personnes qui fréquentent le collège et à assurer la surveillance des biens.

Plus spécifiquement, la personne de cette classe d'emploi:

- Effectue des travaux visant à assurer la propreté des lieux et le bon état de l'équipement. Elle balaie, passe l'aspirateur, lave, nettoie et cire, selon le cas, les tapis, les murs, les plafonds, les planchers, le mobilier et les grillages de ventilation, y compris des salles de toilette et vide les poubelles;
- Déneige les entrées durant son quart de travail pour faciliter l'accès sécuritaire à l'établissement;
- Exerce une surveillance préventive en renseignant les étudiantes ou étudiants sur les règlements en vigueur. Elle s'assure que les activités étudiantes se déroulent en bon ordre. Elle intervient lorsque des personnes enfreignent les règlements et consigne les faits liés à ces événements dans le registre prévu à cette fin. Elle informe les

- personnes qui visitent l'établissement, les oriente ou les accompagne au bon endroit;
- Procède au verrouillage et au déverrouillage des portes et fenêtres;
- Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

Salaire: selon la convention collective en vigueur, taux horaire de 25.98\$. Une prime de nuit de 11% s'ajoute au taux horaire.

Pour connaître nos avantages et conditions d'emploi, visitez notre page [Carrière](#).

Horaire de travail

- Poste de 38,75 heures par semaine, du lundi au vendredi, de 00 h 30 à 8 h 30;
- Quart de travail de 8 heures par jour, il y a donc 1,25 heure de temps supplémentaire par semaine effectué.

Exigences

Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente, et avoir une (1) année d'expérience pertinente.

Profil recherché:

- Avoir le souci du travail bien fait ;
- Avoir du jugement ;
- Être orienté vers le service à la clientèle;
- Faire preuve de tact et de discrétion dans ses interventions;
- Détenir des années d'expérience reliées à l'emploi est un atout important ;
- Avoir un état de santé compatible avec la fonction et la capacité de déplacer des objets lourds.

Remarques

Pour postuler, veuillez déposer vos documents en cliquant sur le lien de l'offre d'emploi au plus tard le 3 août à l'attention de Karine Lebrun:

- Lettre de présentation
- Curriculum vitae à jour

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature, mais ne communiquerons qu'avec celles retenues pour une entrevue.

Le Cégep souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les candidatures des femmes, des minorités visibles, des minorités ethniques, des

personnes autochtones ainsi que des personnes handicapées, conformément à la [Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics](#). Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.